

DIPLOMATIE. Vietnam. Édouard Philippe se rend au Vietnam de vendredi à dimanche pour un voyage alliant diplomatie économique, avec des accords commerciaux attendus, et la mémoire de la guerre d'Indochine, avec un rare passage à Dien Bien Phu. Le dernier – et jusque-là seul – passage d'un haut responsable français sur ces lieux remonte à février 1993 avec François Mitterrand. ■

LES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS RÉUNIS À PARIS



SOMMET. Un plan d'action « historique ». Plus de 150 défenseurs des droits humains venus de 105 pays dans le monde, réunis en sommet pendant trois jours à Paris, ont estimé que le niveau de danger auquel ils étaient confrontés avait atteint « un point critique ». Ils ont annoncé qu'un « plan d'action historique » serait présenté à l'ONU en décembre. Ce sommet mondial des défenseurs des droits humains, organisé notamment par Amnesty International et la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), a débattu « des questions régionales et internationales, des droits environnementaux » et des « attaques croissantes visant les défenseur-e-s partout dans le monde ».

France & Monde → Actualités

PLAN HIVER ■ L'état maintient ses efforts pour les sans-abri mais les associations ne sont pas satisfaites

14.000 places en cas de grand froid

Autant de places d'hébergement d'urgence que l'hiver dernier, plus de maraudes pour sortir les sans-abri de la rue : le gouvernement a présenté hier son plan hiver, un effort qu'il estime « sans précédent » mais encore « sous-dimensionné » selon les associations.

« Jamais un gouvernement n'a fait autant d'efforts que le nôtre pour l'hébergement d'urgence », affirme le ministre du Logement Julien Denormandie dans un entretien au *Parisien* paru hier. En plus des 136.000 places d'hébergement d'urgence déjà existantes pendant l'année, l'État ouvrira 14.000 places en cas de grand froid, mobilisables à partir de jeudi et jusqu'au 31 mars, détaille le ministre. Un dispositif d'ampleur similaire à celui de l'année passée.

« Vous avez encore des milliers de gens qui dorment dans la rue et, tant qu'il y aura une personne dans cette situation, c'est que le travail engagé doit être poursuivi », a expliqué le ministre du Logement. La promesse d'Emmanuel Macron, qui ne voulait plus de sans-abri dans les rues à la fin 2017, reste donc loin d'être tenue.

Mais Julien Denormandie insiste : « Nous ne dévions pas de cap, mais ça ne se fera pas en un hiver car la situation est difficile ». Le gouvernement prévoit aussi d'investir cinq millions d'euros pour augmenter le nombre de maraudes, essentielles pour approcher nombre de SDF qui n'appellent pas le 115 et ne sollicitent jamais d'hébergement d'urgence.

Dispositif « sous-dimensionné »

Face à ce plan, les associations d'aide aux sans-abri ne sont qu'à demi-convaincues. « Le dispositif est encore sous-dimensionné » estime Éric Pliez, président du Samu social de Paris. « Renforcer les maraudes, c'est une bonne démarche » : dans la rue, une majorité de SDF n'appellent pas le 115. Mais s'ils entrent en hébergement d'urgence, comment gérer ce nouveau public avec un nombre de places égal à l'an dernier ? « Ça va mettre tout le monde au pied du mur », craint-il.

D'autant que le Samu social constate « une demande accrue de la part des familles avec enfants ». Le ministre en fait d'ailleurs sa « priorité absolue ».



SOUS-DIMENSIONNÉ. Pour Éric Pliez, président du samu social de Paris, « il faut renforcer les maraudes dans la rue ». PHOTO D'ILLUSTRATION FRÉDÉRIC LHERPINIÈRE

« C'était inconcevable il y a quelques années, mais aujourd'hui des femmes et des enfants dorment dehors », a déploré le ministre.

À la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), qui rassemble 800 associations gérant 80 % des centres d'hébergement, on salue une « mobilisation de

l'État plus précoce que les années passées ». Mais « il faut sortir de la gestion au thermomètre : l'été, il y a autant de demandes d'hébergement et la mortalité des sans-abri est aussi importante qu'en hiver », martèle son directeur Florent Gueguen. En fin d'hiver dernier, le gouvernement avait décidé de

prévoir 5.000 places temporaires du plan grand froid. Malgré cela, 36 % des pensionnaires de l'hébergement d'hiver ont été remis à la rue au printemps, selon Florent Gueguen.

Pour 2019, « il n'y a aucun engagement du ministre pour pérenniser des places et la loi de finances ne prévoit pas les crédits pour le faire », regrette-t-il.

Logement d'abord

Derrière les moyens affichés, il dénonce « la baisse des crédits pour les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) : 33 millions en deux ans ». Ces CHRS accueillent des publics spécifiques – femmes victimes de violence, sans-abri sortis de prison – et accompagnent davantage vers un logement durable.

« On fait des économies sur l'hébergement digne et qualitatif, au profit de la mise à l'abri

précaire », juge Florent Gueguen.

Le gouvernement insiste pourtant sur ses efforts pour mieux accompagner les plus précaires vers le logement. Julien Denormandie veut notamment cibler ses efforts sur les familles hébergées en hôtel, pour certaines « depuis dix ans ».

« Maintenant il faut aider ces familles à accéder à un logement permanent », affirme le ministre, en annonçant une enveloppe de 5 millions d'euros pour y parvenir. Si elles saluent la démarche, les associations attendent des résultats. À la fin de l'hiver dernier, seuls 7 % des pensionnaires de l'hébergement d'hiver ont réussi à obtenir une place en logement très social (pensions de famille, résidences sociales...), selon la FAS. « On est très loin de la doctrine du logement d'abord », remarque Gueguen ■

La trêve hivernale mode d'emploi

La trêve hivernale débute aujourd'hui : jusqu'au 31 mars, les locataires ne peuvent pas être expulsés de leur logement pour des impayés, sauf exceptions. Les associations insistent sur la prévention, indispensable pour éviter de tomber à la rue. La trêve hivernale est née après un appel de l'Abbé Pierre en 1954 et a été inscrite dans la loi en 1956. Initialement fixée du 1^{er} décembre au 15 mars, elle a été étendue à plusieurs reprises. Depuis 2014, elle dure du 1^{er} novembre au 31 mars. Pendant cette période, la loi interdit d'expulser l'immense majorité des locataires de leur logement. Depuis 2017, elle protège aussi les habitants des bidonvilles. Ce cadre reconnaît trois exceptions : l'expulsion reste possible si le locataire bénéficie d'un relogement adapté pour lui et sa famille, ou si l'immeuble est reconnu comme dangereux via un arrêté de péril.